

## Formulaire ICH-09 (2008) – Demande d'accréditation pour une ONG

2<sup>ÈME</sup> PARTIE : FORMULAIRE DE DEMANDE  
FORMULAIRE ICH-09

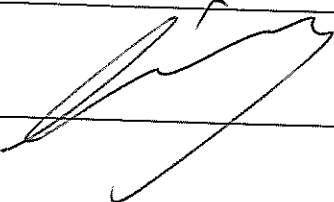
29 AOÛT 2008

Demande d'accréditation d'une organisation non gouvernementale pour assurer des fonctions consultatives auprès du Comité	
1. Nom de l'organisation :	DASTUM (dastum signifie collecter en breton)
2. Adresse de l'organisation :	16, rue de la sante 35000 Rennes dastum @ dastum.net
3. Pays où l'organisation est active :	FRANCE <input checked="" type="checkbox"/> national <input type="checkbox"/> international (veuillez préciser :) <input type="checkbox"/> dans le monde entier <input type="checkbox"/> Afrique <input type="checkbox"/> États arabes <input type="checkbox"/> Asie & Pacifique <input type="checkbox"/> Europe & Amérique du Nord <input type="checkbox"/> Amérique latine & Caraïbes Veuillez énumérer le/les principal(aux) pays où elle est active:
4. Date de sa création ou durée approximative de son existence:	23 / 11 / 1972
5. Objectifs de l'organisation :	350 mots maximum - Collecter, sauvegarder, transmettre le patrimoine culturel oral de la Bretagne historique - Aider et coordonner les groupements culturels et associations qui œuvrent dans le même but.

## Formulaire ICH-09 (2008) – Demande d'accréditation pour une ONG

<b>6. Activités de l'organisation en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel</b>	
<b>6.a. Domaine(s) où l'organisation est active :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> traditions et expressions orales <input type="checkbox"/> arts du spectacle <input type="checkbox"/> pratiques sociales, rituels et événements festifs <input checked="" type="checkbox"/> connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers <input type="checkbox"/> savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel <input type="checkbox"/> autres domaines – veuillez préciser :	
<b>6.b. Principales activités de sauvegarde dans lesquelles l'organisation est impliquée :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> identification, documentation, recherche (y compris le travail d'inventaire) <input checked="" type="checkbox"/> préservation, protection <input checked="" type="checkbox"/> promotion, mise en valeur <input type="checkbox"/> transmission, éducation formelle et non formelle <input type="checkbox"/> revitalisation <input type="checkbox"/> autres mesures de sauvegarde – veuillez préciser :	
<b>6.c. Description des activités de l'organisation :</b>	
750 mots maximum	<i>cf document joint</i>
<b>7. Ses expériences de coopération avec les communautés, les groupes et les praticiens du patrimoine culturel immatériel :</b>	
350 mots maximum	<i>cf document joint</i>
<b>8. Documentation sur les capacités opérationnelles de l'organisation :</b>	
Veuillez décrire en détail les capacités opérationnelles de l'organisation à l'aide des documents appropriés, comme énoncé au paragraphe 94 des Directives opérationnelles.	
<b>8.a. Membres et personnel :</b>	
Veuillez présenter les pièces justificatives.	<i>cf document joint</i>

## Formulaire ICH-09 (2008) – Demande d'accréditation pour une ONG

8.b. Personnalité juridique reconnue : Veuillez présenter les pièces justificatives.	cf documents joints
8.c. Durée d'existence et activités : Veuillez présenter les pièces justificatives.	cf documents joints
9. Personne à contacter pour la correspondance :	Charles Quimbert, directeur cquimbert @ dastum.net 02 99 30 91 00
10. Signature :	 Rouven Guézet, Président de Dastum

**dastum**  
16 rue de la Santé  
35000 Roazhon / Rennes  
Tél : 02 99 30 91 11  
www.dastum.net

**dastum**  
16 rue de la Santé  
35000 Roazhon / Rennes  
☎ 02 99 30 91 00 ☎ 02 99 30 91 11  
dastum@dastum.net www.dastum.net

## 6 C DESCRIPTION DES ACTIVITES DE DASTUM

1-COLLECTER De la collecte au réseau Dastum L'association Dastum s'est donnée pour missions de rassembler les collectes effectuées en Bretagne sur le patrimoine oral. Le contenu s'est d'abord centré sur l'aspect musique, chants et contes pour s'ouvrir aux différentes croyances, proverbes et dictons pour s'intéresser récemment aux histoires de vie des « porteurs de tradition ». Dastum doit donc tisser un véritable réseau avec les différents collecteurs, privés ou associatifs, afin de leur expliquer ses missions et arguer des intérêts réciproques à ce que leurs collectes soient mises à disposition du plus grand nombre en échange d'une pérennisation des supports. Chaque déposant signe un « contrat de dépôt » dans lequel est stipulé les différents droits et devoirs des deux parties (droit de reproduction, de communication, d'édition)

Moyen humain : Dastum a d'abord sollicité son réseau proche (les fondateurs) pour alimenter son fonds. Depuis peu nous avons le projet d'avoir deux « Conservateur du patrimoine oral » l'un en Haute Bretagne l'autre en Basse Bretagne, pour remplir cette fonction d'animateur de réseau tout aussi bien capable d'aller chercher des collectes que de répondre à des questions précises sur ce domaine. (cf profil de poste en 8 -C). Celui que nous avons embauché pour la Haute Bretagne a un master d'Histoire, est l'auteur d'une importante collecte en Haute Bretagne, est titulaire d'un DE de Musiques Traditionnelles et est par ailleurs un militant associatif responsable d'un festival de Chants traditionnels

2-SAUVEGARDER : Ces supports sont ensuite numérisés, chantier débuté en 1999, documentés, item par item, puis mis en consultation sur Internet. La base de donnée documentaire est accessible chez tout un chacun. Le logiciel accueillant cette base de donnée est sur Alexandria-6 ce qui permet des interrogations à différents niveaux (collection, fonds, enquête, collecteur, item). Un document sur le traitement documentaire des archives sonores a été élaboré avec la BNF et la FNAS, qui fait référence actuellement. Les autres documents (photos, cahiers de chansons sont aussi en cours de numérisation et de documentation

Moyen humain : un documentaliste, une aide documentaliste chargées de rendre l'information accessible à tous. Deux techniciens de numérisation, issus d'emplois aidés qui se sont formés sur place à la numérisation. Notre protocole de numérisation est reconnu par la BNF, dont nous sommes pôle associé par l'intermédiaire de la FAMDT, et l'INA.

### 3-TRANSMETTRE :

**DIFFUSION : LES POINTS DE CONSULTATION** : L'association a toujours cherché à rendre public ce qui avait été collecté Cependant le son n'est pas disponible, principalement pour des raisons de droit, sur Internet ; le site existe depuis 1999, et il nous faut donc multiplier notre présence sur le territoire. Des points consultation existent actuellement dans nos Pôles associés. D'autres se mettent en place depuis deux ans dans les écoles de musique, les Archives Départementales et les écomusées.. Nous sommes régulièrement sollicités pour des demandes de documentation très diverses allant de l'aide à la création d'une exposition thématique à des demandes personnelles (répertoire familial par exemple).

Moyen humain : informaticien, conservateur du patrimoine oral, documentaliste, directeur

LES EDITIONS : Depuis sa création Dastum mène une politique éditoriale afin de valoriser ses archives. C'est aussi le moment privilégié pour effectuer un travail documentaire de fond sur un domaine précis ( ex : les métiers en Bretagne, le style d'un chanteur, la danse d'un pays, la biographie d'un musicien etc.)

Moyen humain : un responsable des éditions  
Nous éditons une revue bimensuelle (*MUSIQUE BRETONNE, l'actualité du patrimoine oral de Bretagne*) qui fait le point tant sur les dernières recherches que sur l'évolutions des pratiques liées au patrimoine oral en Bretagne

Moyen humain : une assistante de publication

LA FORMATION : Nous intervenons régulièrement dans des formations sur la collecte, la numérisation, la documentation, le patrimoine oral, l'oralité.

Nous organisons cette année , avec l'IRPa, deux jours de rencontres sur le Patrimoine Culturel Immatériel à Rennes avec le patronage de l'UNESCO à l'adresse des acteurs culturels, individuels ou associatifs, de Bretagne

4-PERSPECTIVES : Continuer de développer le réseau de Points de Consultation ( Bretagne et ailleurs)

Travailler en lien avec l'éducation nationale à la diffusion de ce patrimoine vers les écoles en lien avec la notion de patrimoine culturel immatériel et de diversité culturelle

Favoriser la transmission de ce patrimoine en multipliant les formes d'intervention. Et toutes les rencontres avec d'autres formes d'expressions.

Notre activité se déplace u fil des années du pôle collecter au pôle transmettre. L'importance de celui-ci devenant primordial au fil des années il conviendra de tout mettre en place pour le développer.

## **7 NOS EXPERIENCES DE COOPERATION AVEC LES COMMUNAUTES, LES GROUPES ET LES PRATICIENS DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL**

RESEAU DASTUM ; l'ensemble de nos activités concourt donc à la création d'un réseau Dastum qui nous maintient en lien permanent avec les informateurs, les collecteurs, les pratiques actuelles (musicales, contées, documentaires)sans oublier les chercheurs. A noter que les Pôles associés, associations indépendantes qui oeuvrent à des missions similaires en étant notamment plus présentes sur le terrain en termes d'enquêtes et d'animations locales, avec qui nous avons passé une convention et qui adhèrent à la Charte de Dastum sont présents de droit dans notre conseil d'administration. Ces pôles, au nombre de neuf, sont tous actifs dans la vie musicale bretonne et sont des relais importants de nos actions.

Les consultants (répertoriés) sont ceux qui viennent consulter dans nos locaux et sont en grande majorité des jeunes musiciens en quête de répertoire.

Nos conventions « Points de consultation » avec les écoles de musique permettent un accès direct à nos archives. Ces consultants ne sont pas comptabilisés. Les liens se font avec un professeur responsable.

Nous avons récemment mis en place une convention chercheur-associé pour permettre un accès facilité à nos archives en échange de la possibilité d'utiliser d'une manière ou d'une autre leurs travaux.

Le lien avec les praticiens se fait aussi par notre revue Musique Bretonne qui demeure la seule revue à aborder la vie musicale, professionnelle ou amateur, en Bretagne et de s'en faire l'écho. Un agenda fait aussi état des principales manifestations programmées.

Il faut noter que nous étions le correspondant de l'IRMA et de l'EPCC Spectacle Vivant en Bretagne pour la mise à jour des annuaires de la musique. Nous ne pouvons plus, faute de moyens, assurer cette mission. Nous gardons cependant un rôle d'expertise dans ce domaine. Nous venons de mettre en place une commission danse afin que les principaux acteurs se rencontrent et fassent état de leurs demandes vis-à-vis de Dastum. Une mise à jour des fiches de danse présentes sur notre site (Panorama de la musique bretonne) et une meilleure visibilité de celles-ci est en cours.

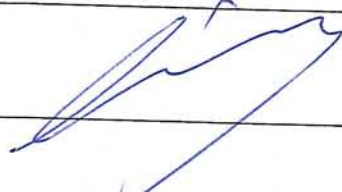
## **8 DOCUMENTATION SUR LES CAPACITES OPERATIONNELLES DE L'ORGANISATION**

### **8-a Membres et Personnel**

<b>Catégorie d'adhérent</b>	<b>Nombre</b>
Adhérent individuel	26
Adhérent associatif	30
Adhérent consultant	54

<b>Salarié</b>	<b>Fonction</b>
DESILLES Christiane	Secrétaire
DRAPIER Gwenn	Aide documentaliste
LABBE Yves	Responsable éditions
LE MARQUER Caroline	Assistante de publication
LE ROUX Malik	Numérisateur
LEGRAND Corinne	Secrétaire-Comptable
LOYZANCE Elisabeth	Femme de ménage
MBODJ Mathias	Informaticien
MOREL Vincent	Conservateur du patrimoine
QUIMBERT Charles	Directeur
RAMEL Jean-Luc	Documentaliste
SAULNIER Mikael	Assistant de numérisation

## Formulaire ICH-09 (2008) – Demande d'accréditation pour une ONG

<b>8.b. Personnalité juridique reconnue :</b> Veuillez présenter les pièces justificatives.	cf documents joints
<b>8.c. Durée d'existence et activités :</b> Veuillez présenter les pièces justificatives.	cf documents joints
<b>9. Personne à contacter pour la correspondance :</b> cquimbert @ dastum.net	Charles Quimbert, directeur 02 99 30 91 00
<b>10. Signature :</b>	 Nouven Guézennec Président de Dastum

**dastum**  
 16 rue de la Santé  
 35000 Roazhon / Rennes  
 ☎ 02 99 30 91 11  
 🌐 www.dastum.net

**dastum**  
 16 strada / rue de la Santé  
 35000 Roazhon / Rennes  
 ☎ 02 99 30 91 00 📠 02 99 30 91 11  
 dastum@dastum.net www.dastum.net

Le lien avec les praticiens se fait aussi par notre revue Musique Bretonne qui demeure la seule revue à aborder la vie musicale, professionnelle ou amateur, en Bretagne et de s'en faire l'écho. Un agenda fait aussi état des principales manifestations programmées.

Il faut noter que nous étions le correspondant de l'IRMA et de l'EPCC Spectacle Vivant en Bretagne pour la mise à jour des annuaires de la musique. Nous ne pouvons plus, faute de moyens, assurer cette mission. Nous gardons cependant un rôle d'expertise dans ce domaine. Nous venons de mettre en place une commission danse afin que les principaux acteurs se rencontrent et fassent état de leurs demandes vis-à-vis de Dastum. Une mise à jour des fiches de danse présentes sur notre site (Panorama de la musique bretonne) et une meilleure visibilité de celles-ci est en cours.

## **8 DOCUMENTATION SUR LES CAPACITES OPERATIONNELLES DE L'ORGANISATION**

### **8-a Membres et Personnel**

<b>Catégorie d'adhérent</b>	<b>Nombre</b>
Adhérent individuel	26
Adhérent associatif	30
Adhérent consultant	54

<b>Salarié</b>	<b>Fonction</b>
DESILLES Christiane	Secrétaire
DRAPIER Gwenn	Aide documentaliste
LABBE Yves	Responsable éditions
LE MARQUER Caroline	Assistante de publication
LE ROUX Malik	Numérisateur
LEGRAND Corinne	Secrétaire-Comptable
LOYZANCE Elisabeth	Femme de ménage
MBODJ Mathias	Informaticien
MOREL Vincent	Conservateur du patrimoine
QUIMBERT Charles	Directeur
RAMEL Jean-Luc	Documentaliste
SAULNIER Mikael	Assistant de numérisation



# LE CA DE 2008 - 2009

## Pôles associés de Dastum

NOM	adresse postale	CP	VILLE	TEL	PORTABLE	E-MAIL/SITE
<b>DASTUM 44</b>	69 Rue de Bel Air	44000	NANTES	02 40 35 31 05		dastum44@dastum.net
Bruno Nourry - Président	25 Rue de Chateaubriand	44000	NANTES			
Christine Coulombier, Suppléante	La Bussonnière	44240	LA CHAPELLE/ERDRE			
<b>Dastum Bro-Dreger</b>	9 Rue des Haras	22300	LANNION	02 96 46 59 11		
Julien Cornic - Président	2 Kerouspig	22140	CAVAN /KAWAN			kerouspic@yahoo.fr/ allevrig@wanadoo.fr
<b>Dastum Bro-Ereg</b>	Centre Amzer Nevez / Soye	56270	PLOEMEUR			contact@amzernevez.org
Loeiz Le Bras - Président	9 rue Charles de Blois	56390	GRAND-CHAMP / GREGAM			loezig@orange.fr
<b>Dastum Bro-Gerne</b>	3 Plasenn Familh Gabañ	29000	QUIMPER			bro-gerne@dastum.net
Dominig Bouchaud - Président	44 rue Ampère	29000	QUIMPER			
<b>Dastum Bro-Leon</b>	12 rue de la Marne	29260	LESNEVEN	02 98 21 16 41		dastum.broleon@wanadoo.fr
Kristof NICOLAS - Président	5 Park Bras	29830	SANT - PABU			
Suppléant						
<b>Dastum Kreiz-Breizh*</b>						
Eric MENNETEAU - Président	Landevec	56110	GOURIN	02 97 23 56 97		
<b>Centre de Ressources Marc-Le-Bris</b>	Maison du Val d'Oust	22600	SAINT-CARADEC	02 96 25 10 75	fax : 02 96 25 10 74	centre.marc.lebris@wanadoo.fr
François COJEAN - Président	Kerdudaval	22600	SAINT-CARADEC	02 96 25 08 28		
<b>Groupement Culturel Bref P Vilaine</b>	6 rue des Ecoles	35600	REDON	02 99 71 45 40	fax : 02 99 71 45 51	gcbpv@wanadoo.fr
Gilbert HERVIEUX - Président	5, rue du Calvaire	56350	ST-VINCENT-SUR-OUST			
Yannick GARGAM, représ. CA	La Chesnaie	56350	ALLAIRE / ALAER			
<b>LA BOUEZE</b>	26 av Pierre Donzelot BP10218	35702	RENNES CEDEX 7	02 23 20 59 14	fax : 02 23 20 59 49	
Dominique LE DOUJET - Coprésident	136 Boulevard de Sévigné	35700	RENNES			
Nicolas PATERNOSTRE, représ. CA	à La Bouèze					
<b>MISSION BRETONNE/Ti Ar Vretoned</b>	22 Rue Delambre	75014	PARIS	01 43 35 26 41		dastum.mbtav@free.fr
Eric CITHAREL	10 Square Rodin	91350	GRIGNY			
Claude DEVRIES, représ. CA	à la Mission Bretonne			06 81 45 11 54		

\*ce pôle associé n'est plus ouvert au public actuellement

## Associations membres de Dastum

90029 - Dastum

NOM	adresse postale	CP	VILLE	TEL	Portable	E-MAIL/SITE
<b>ATELIER A DANSE</b> Pascal BOUTEILLER - Président	3 avenue des Bruyères	35650	LE RHEU	02 99 60 84 19	06 84 83 83 28	atelier.a.danse@wanadoo.fr
<b>PETRA NEUE</b> Jean LORIC - Président	Kerfuns	56890	PLESCOP	02 97 60 78 36	06 82 80 98 22	jean.loric@wanadoo.fr
Mathieu SEROT, suppléant permanent de Petra Neue	à Petra Neue			02 97 61 80 21	06 63 78 36 14	mathieu.serot@wanadoo.fr

## Membres individuels de Dastum

NOM	adresse postale	CP	VILLE	TEL	Portable	E-MAIL/SITE
BROU Roland	18 rue du Pont Marchand	44700	ORVAULT			
GUEBLEZ Ronan	Le Gacel	35380	SAINT-PERAN			
GUGUEN Ariane	10 Bd De Sévigné	22000	SAINT-BRIEUC			
HOMMERIE Bernard - KERIG	Lieu dit Le Bas Landavran	35450	LANDAVRAN			
HUIBAN Régis	13 Rue de Men Meur	29730	LE GUILVINEC			
MORGANT Armel	La Feuillée	22100	SAINT HELEN			

**Président du CA : Ronan Gueblez**

**Vice-Président – Armel Morgant**

**Trésorier : Bernard Hommerie**

**Secrétaire : Loeiz Le Braz**

**Directeur de Dastum : Charles Quimbert : 02 99 30 02 67/ 0687 51 72 35 - cquimbert@dastum.net**

mise à jour : 21/05/08 Chr

# DASTUM

Conseil d'Administration\*  
Président : Ronan Gueblez - Vice-Présidents : Arnel Morgant et Loëz Le Bras - Trésorier : Bernard Hommerie - Secrétaire : Bruno Nourry

## Direction

*Gestion / Animation équipe permanents  
Vie associative / Relations extérieures*  
Charles Quimbert

## Technique

?

## Administration

*Comptabilité  
Gestion du personnel*  
Corinne Legrand

## Accueil - Secrétariat

VPC

Christiane Désilles

## Entretien

Elisabeth Loyzance

## Réseau

*Réseau Haute-Bretagne*  
Vincent Morel

## Réseau

*Réseau Basse-Bretagne*  
?

## Documentation

*Documentation / Numérisation*

Jean-Luc Ramel

## Valorisation

*Editions, expositions...*

Yves Labbé

## Chargée des éditions

*Musique Bretonne*  
Caroline Le Marquer

## Numérisation

Mickael Saulnier

## Traitement documentaire

+ Inventaire  
Gwenn Drapier

## Traitement documentaire

+ Fonds Basse Bretagne  
Malik Le Roux



## Association « Dastum »

### STATUTS

(Adoptés par l'Assemblée Générale du 11 mai 1996,  
modifiés par l'Assemblée Générale du 30 mai 1999,  
et par l'Assemblée Générale du 15 mai 2004.

#### ARTICLE 1 - Fondation, durée et siège social

L'association Dastum a été créée en 1972. Elle a été déclarée à la préfecture d'Ille et Vilaine le 23 novembre 1972.

Dastum est une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle regroupe des personnes morales et physiques. Sa durée est illimitée. Elle a son siège social au 16 rue de la Santé à Rennes (35).

#### ARTICLE 2 - Missions

L'association Dastum a pour missions :

- Collecter, sauvegarder, et promouvoir le patrimoine culturel de la Bretagne historique,
- Aider et coordonner les activités des groupements culturels et associations qui oeuvrent dans le même but.

#### ARTICLE 3 – Moyens

Les moyens d'actions de Dastum sont constitués par les activités de ses membres, personnes physiques ou morales et le travail des salariés.

#### ARTICLE 4 – Ressources

Les ressources de l'association sont :

- les cotisations des membres,
- les subventions de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et toutes autres personnes morales ou physiques,
- les ventes habituelles de biens et de services produits dans le cadre des missions de l'association.

Un compte de résultat et un compte de bilan sont établis, conformément aux normes comptables, après clôture de l'exercice qui est fixé au 31 décembre de chaque année.

*Dastum. Saveteiñ. | Collecter, Sauvegarder.*  
*Treuzkas an hengoun dre | Transmettre le patrimoine*  
*gomz hag ar sonerezh e Breizh | oral et musical de Bretagne*

16, stradael La Santé - 35000 Roazhon / 16, rue de La Santé - 35000 Rennes

☎ 02 99 30 91 00 - ✉ 02 99 30 91 11



**8-b Personnalité juridique reconnue**

# Charte Dastum

## **Recueillir, sauvegarder, transmettre le patrimoine oral de Bretagne**

### **Considérant :**

- que la tradition populaire de Bretagne (chant, musique, danse, conte, légende, etc.) constitue une immense richesse culturelle, linguistique, artistique et patrimoniale, fondamentale pour l'humanité et pour l'identité culturelle de la Bretagne et des Bretons,
- que cette richesse est par nature principalement immatérielle et réside dans la mémoire de milliers d'individus,
- que la transmission de ce patrimoine par tradition orale est remise en cause par la mutation de la société,
- que ce patrimoine immatériel disparaît peu à peu avec les individus qui en sont les derniers dépositaires,

### **Nous affirmons :**

- que cette immense richesse doit être recueillie, sauvegardée et transmise aux générations futures,
- que pour cela il est urgent et nécessaire de constituer les Archives du Patrimoine Oral de Bretagne,
- que ce travail de recueil, de sauvegarde et de transmission a une importance capitale :
  - o d'un point de vue patrimonial, linguistique, artistique et scientifique,
  - o au regard du lien social,
  - o pour la construction de l'identité culturelle des générations à venir,
- que ce patrimoine immatériel implique les mêmes égards et les mêmes efforts que le patrimoine matériel, mais selon des modalités qui lui sont spécifiques,
- que ce patrimoine culturel doit non seulement être transmis, mais qu'il doit aussi conserver ou retrouver une place dans les pratiques culturelles contemporaines,
- que la structuration en réseau, encore plus qu'un moyen d'action, constitue pour nous un principe essentiel, garant de la légitimité et de la réussite du projet.

**En conséquence, en conformité avec nos statuts et en tenant compte du cadre légal, nous définissons trois axes d'action :**

### **1. La collecte**

Il faut :

- prospecter sans relâche, identifier et rencontrer les « porteurs de mémoire » partout où ils se trouvent,
- donner à ces porteurs de mémoire la possibilité de s'exprimer et fixer leur savoir sur des supports durables,
- envisager ce travail de collecte, non pas seulement comme un travail technique de recueil de documents, mais aussi comme une série de rencontres humaines uniques, avec le souci du respect de la personne,
- encourager, encadrer, accompagner, former à la collecte,
- recenser et mettre en réseau tous les individus ou structures qui font, ont fait ou souhaitent faire un travail de collecte pour mieux rassembler les fonds documentaires existants ou à venir,
- étendre le travail de collecte à tous documents, en lien avec la tradition orale (photos, films, archives, cahiers manuscrits, feuilles volantes, instruments de musique, etc.).

### **2. La sauvegarde**

Il faut :

- tout mettre en œuvre pour rendre pérennes les archives (notamment sonores) constituées par les collecteurs. Cela implique la mise en place de moyens qui garantissent la sécurité de la conservation : duplication intégrale des fonds en plusieurs exemplaires à conserver dans des lieux et sous des formats diversifiés et appropriés, adaptation technique permanente, renouvellement régulier des copies,
- renseigner chaque fonds déposé de la manière la plus complète possible afin d'augmenter sa valeur documentaire : renseignements sur le collecteur, sur la constitution du fonds lui-même, sur chaque informateur et description et analyse détaillée des contenus.

### **3. La transmission**

Il faut :

- mettre à disposition de tous, intégralement et gratuitement (avec l'accord des collecteurs et informateurs), les fonds déposés,
- mener une politique d'édition fondée au maximum sur les fonds constitués afin d'en faire connaître la richesse au grand public, et plus largement celle de la culture de tradition orale de Bretagne,
- créer, encourager, accompagner toutes les initiatives de transmission adaptées à l'évolution de la société (cours, stages, ateliers, structuration en école, en association, etc.) Il faut notamment inciter toutes les structures d'enseignement à utiliser les archives sonores de Dastum et à faire connaître son action,
- créer, encourager, accompagner toutes formes de pratiques permettant de faire vivre le patrimoine oral recueilli, qu'il s'agisse des événements les plus confidentiels ou de ceux les plus spectaculaires.

Texte adopté au Conseil d'administration du 2 Juin 2006